Contrat de production : mode d’emploi

Le Cipac, fédération des professionnels de l’art contemporain a travaillé à l’élaboration d’un modèle de contrat de production d’œuvre d’art en partenariat avec d.c.a, association française de développement des centres d’art, le Comité professionnel des galeries d'art, la FRAAP et les organisations syndicales suivantes :
L’Alliance française des designers (AFD)
Le Comité des artistes auteurs plasticiens (CAAP)
Le Syndicat national des Artistes plasticiens CGT (SNAPcgt)
Le Syndicat national des Sculpteurs et plasticiens (SNSP)
L’Union des Photographes professionnels (UPP)

Ce modèle a été validé et signé par tous les partenaires cités. Vous le trouverez en téléchargement sur le site de l’AFROA, ou sur le lien ci-dessous.

http://www.cipac.net/actualites/journee-de-presentation-du-modele-de-contrat-de-production-d-oeuvre-d-art.html

Afin que ce contrat puisse être utilisé par tous les professionnels, il est primordial que ce modèle soit largement diffusé auprès de tous les partenaires travaillant avec des artistes en France.
Le Cipac se tient à la disposition de la DGCA afin de lui transmettre tous les éléments susceptibles de favoriser une bonne diffusion de ce contrat et de ceux à venir.
Le Cipac est en effet engagé, avec tous ses partenaires, représentants de professionnels de la culture, comité des galeries d’art et représentants d’artistes, sur des chantiers de contractualisation. Le modèle de co-production d’œuvre d’art est en cours d’élaboration. Le travail sur le modèle de contrat d'acquisition d’œuvre d’art vient d’être amorcé.